AVIS AUX NAVIGATEURS



CONTRAINTES DE NAVIGATION

Avis N°52/2024 – Objet : dragage du chenal de La Rochelle

Les plaisanciers et les utilisateurs du Port de Plaisance de La Rochelle sont informés que :

Le Centre des Monuments Nationaux nous informe de la mise en place d'un périmètre de sécurité autour de la tour Saint Nicolas, en raison de mouvements de la tour indiqués par des capteurs (mis en place pour un suivi permanent des fissures et des vibrations de la tour).

Par mesure de précaution, un périmètre de sécurité est mis en place le long de la tour.

L'attention des navigateurs est attirée sur le fait qu'ils devront :
- Respecter une distance minimum de 5 mètres de la tour Saint Nicolas
- S'approcher le plus possible de la tour de la chaine pour s'éloigner de la tour Saint Nicolas
- Respecter scrupuleusement la limitation de vitesse de 3 noeuds à l'entrée et à proximité du vieux port
- Suivre scrupuleusement et immédiatement les instructions données par le personnel portuaire

Nous vous remercions de votre compréhension, les services du port se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire. Vous pouvez contacter la capitainerie 24h/24, 7j/7 au : +33 (0) 5 46 44 41 20 ou par VHF canal 09.

Fait à La Rochelle, le 05/09/2024

Patrice BERNIER
Maître de port principal
Service sûreté portuaire et évènementiel

Liste de diffusion : plaisanciers du port de plaisance de La Rochelle, affichage capitainerie, personnel portuaire, entreprises de la filière nautique locale, associations nautiques locales, navires à passagers, ports de proximité, CROSS Etel



RÉGIE DU PORT - Avenue de la Capitainerie, 17026 La Rochelle Cedex 1 - France. Tél.: 05 46 44 41 20 / VHF Canal 9 - capitainerie@portlarochelle.com